



Charte

d'Éthique





Madame, Monsieur,

La présente Charte d'Éthique officialise les principes fondamentaux d'éthique professionnelle de l'atelier de décolletage P. Russo. Ces principes, déjà généralement admis et en vigueur au sein de notre organisation, se doivent aujourd'hui d'être formalisés par écrit compte tenu de l'évolution croissante de la société et de l'accueil de nouveaux collaborateurs chaque année.

La Charte d'Éthique de l'atelier de décolletage P. Russo s'adresse avant tout à chaque membre du personnel, quel que soit son niveau de responsabilité. Elle doit guider les comportements et les actions de chacun d'entre nous au quotidien.

Cette Charte d'Éthique est également un référentiel pour nos clients et nos partenaires, en Belgique et dans le monde.

Tous ensemble - collaborateurs et partenaires -, soyons les garants des engagements de l'atelier de décolletage P. Russo en nous appropriant et en respectant cette Charte d'Éthique en toutes circonstances.

La direction



La prospérité et le développement durable de l'atelier de décolletage P. Russo sont fondés sur la confiance que l'entreprise inspire à ses clients, à ses collaborateurs, à ses fournisseurs et à ses partenaires.

La Charte d'Éthique de l'atelier de décolletage P. Russo réaffirme l'engagement collectif à développer cette confiance et à préserver chaque jour sa réputation d'honnêteté et d'intégrité.

Objet de la Charte d'Éthique

La présente Charte d'Éthique a pour but de définir et de clarifier les comportements éthiques qui sont attendus de chaque collaborateur dans le cadre de ses activités professionnelles.

La Charte d'Éthique porte avant tout sur une série de domaines dans lesquels les collaborateurs de l'atelier de décolletage P.Russo doivent agir conformément aux lois et aux réglementations en vigueur. Elle consigne également des principes éthiques généralement admis au sein de l'atelier de décolletage P.Russo.

Cette Charte d'Éthique ne prétend pas couvrir l'ensemble des situations dans lesquelles une question d'éthique se pose. Lorsque la situation n'est pas explicitement visée, il appartient à chacun de prendre les bonnes décisions et d'adopter les comportements éthiques adéquats, grâce à son discernement et à son sens des responsabilités, en s'inspirant le cas échéant des principes spécifiquement visés par la Charte d'Éthique.

La Charte d'Éthique pourra être amenée à évoluer et à être complétée ou amendée à l'avenir selon les besoins.

Chacune des entités faisant partie de l'atelier de décolletage P.Russo peut, le cas échéant, adopter des dispositions spécifiques plus strictes en exécution des obligations légales ou réglementaires applicables localement.

La Charte d'Éthique définit des principes moraux ou des principes de comportement. Elle ne remplace par conséquent pas les normes juridiques énoncées par les contrats, le règlement de travail et les polices en vigueur dans l'entreprise.

A qui s'applique la Charte d'Éthique ?

La Charte d'Éthique concerne chaque collaborateur de l'atelier de décolletage P.Russo, quelle que soit sa position hiérarchique, quelle que soit sa fonction .

A qui demander conseil ?

Tous les collaborateurs de l'atelier de décolletage P.Russo auxquels s'applique cette Charte d'Éthique, qui ont des questions sur le contenu de la Charte d'Éthique ou se trouvent dans des situations pour lesquelles ils éprouvent des difficultés à trouver une réponse adéquate, peuvent s'adresser au Conseiller en prévention.

Il est cependant explicitement précisé que ni la Charte d'Éthique, ni la possibilité de s'adresser au Conseiller en prévention ne peuvent être de nature à créer un climat de suspicion ou de délation.

Respect de la charte d'Éthique

Tous les collaborateurs doivent comprendre et respecter les principes d'action énoncés dans la Charte d'Éthique.

Les Responsables doivent avoir une conduite exemplaire qui incarne ces principes.

En cas de non-respect par un collaborateur d'un principe visé dans la Charte d'Éthique qui est expressément prévu par une loi, une sanction pourra le cas échéant être appliquée, dans la mesure où cette loi l'autorise, et suivant les dispositions de cette loi.

Thèmes abordés par la Charte d'Éthique

La Charte d'Éthique s'articule autour de quatre grands thèmes :

1. Le respect des collaborateurs
2. Le respect des intérêts de l'atelier de décolletage P.Russo
3. Le respect des lois et des réglementations
4. La responsabilité sociétale de l'atelier de décolletage P.Russo



1. Le respect des collaborateurs

Principe

Chacun se doit de contribuer au succès de l'entreprise par la mise en œuvre de relations professionnelles respectueuses de tous.

Discrimination

Chaque collaborateur doit être traité équitablement et dignement.

Par conséquent, aucune pratique discriminatoire basée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la religion, l'origine ethnique ou nationale, le handicap ou toute autre base illégale, ne sera tolérée de la part d'un membre de l'atelier de décolletage P.Russo ou de la part d'un fournisseur.

En particulier, l'atelier de décolletage P.Russo s'engage à recruter et à promouvoir les membres de son personnel en fonction de ses qualités propres et sans discrimination. Cependant, la distinction entre des individus basée sur les aptitudes ou les qualifications requises pour un emploi particulier ne constitue pas une discrimination.

Harcèlement

L'atelier de décolletage P.Russo s'engage à fournir un environnement exempt de toute forme de harcèlement, sexuel ou autre. Par conséquent, aucune pratique de harcèlement ne sera tolérée de la part d'un membre de l'atelier de décolletage P.Russo ou de la part d'un client ou d'un fournisseur. Pour le détail des mesures contre toute forme de harcèlement au travail, il convient de se référer aux Lois, Politiques ou Règlements de travail applicables dans l'atelier de décolletage P.Russo.

Respect mutuel

Les parties à la relation de travail se doivent le respect mutuel.

Santé et sécurité

L'atelier de décolletage P.Russo s'efforce de fournir à ses collaborateurs un environnement de travail sain et sûr, d'effectuer des inspections régulières destinées à éliminer les conditions ou les comportements dangereux et leurs causes et de développer des programmes dédiés à leur sécurité et à leur bien-être.

L'atelier de décolletage P.Russo prend toutes mesures qu'il juge nécessaires pour assurer que les conditions de travail préservent la santé et la sécurité des salariés et sont conformes aux normes applicables en matière de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail.

Vie privée

L'atelier de décolletage P.Russo respecte ses obligations à l'égard de ses collaborateurs en matière de respect de la vie privée.

Les informations individuelles concernant le personnel qui sont recueillies ou détenues par l'entreprise doivent être strictement utilisées sans porter atteinte au principe du respect de la vie privée, et leur utilisation doit être limitée conformément aux obligations légales applicables.

Pour le détail du traitement des données à caractère personnel, il convient de se référer aux Lois, Politiques ou Règlements de travail applicables dans les différentes entités l'atelier de décolletage P.Russo.

Alcools et stupéfiants

L'utilisation, l'achat, la vente ou la possession, sur les lieux de travail de l'entreprise, de substances telles que les boissons alcoolisées, stimulants, tabacs et autres stupéfiants sont interdits. Les boissons alcoolisées peuvent être admises dans certaines circonstances autorisées par la Direction de l'entreprise. La consommation de tabac peut être autorisée dans certaines zones préalablement définies dans l'entreprise.

2. Le respect des intérêts de l'atelier de décolletage P.Russo

Principe

Les collaborateurs de l'atelier de décolletage P.Russo se doivent d'agir au mieux des intérêts de l'atelier de décolletage P.Russo avec loyauté et avec un haut niveau d'intégrité.

Esprit d'équipe

Les collaborateurs de l'atelier de décolletage P.Russo entreprendront avec soin et diligence les tâches qui leur sont confiées, dans un parfait esprit d'équipe, en faisant preuve d'initiative et de jugement, en vue de promouvoir les intérêts de l'atelier de décolletage P.Russo et de leur employeur.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêt existe lorsqu'un intérêt significatif (professionnel, personnel, familial, financier, associatif, politique, philosophique, etc.) étranger à l'entreprise est susceptible d'empêcher un collaborateur d'effectuer loyalement son travail au sein de l'atelier de décolletage P.Russo ou de compromettre son objectivité à prendre une décision.

Par exemple :

- Travail rémunéré : Tout travail rémunéré au profit d'une entité extérieure ne peut être accepté s'il est en contradiction avec l'intérêt de l'atelier de décolletage P.Russo. Il est notamment interdit de travailler pour un concurrent.
- Disponibilité : Les collaborateurs s'abstiendront de mener des activités pouvant affecter leur disponibilité à l'égard de l'atelier de décolletage P.Russo, telle que cette disponibilité est définie dans le cadre de leurs obligations contractuelles ou par le Règlement de travail applicable.

Lorsqu'un collaborateur est susceptible de se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel peut entrer en contradiction avec l'intérêt de l'atelier de décolletage P.Russo, il lui appartiendra de déclarer en conscience à sa hiérarchie ce qui pourrait être source de conflit d'intérêts.



Relation avec les fournisseurs

L'atelier de décolletage P.Russo établit des relations de coopération mutuelle avec ses fournisseurs. Les collaborateurs chargés de relations avec les fournisseurs doivent veiller à mettre en valeur l'image de l'atelier de décolletage P.Russo.

Les fournisseurs doivent être traités avec loyauté.

Les intérêts personnels d'un collaborateur ne peuvent en aucun cas entrer en ligne de compte dans le choix d'un fournisseur. Au contraire, les fournisseurs des sociétés de l'atelier de décolletage P.Russo doivent être choisis en prenant en compte des critères objectifs basés sur la qualité, la fiabilité, le prix, l'utilité et la performance ou le service. Le management doit être particulièrement vigilant lorsqu'un lien personnel, familial ou financier existe entre un fournisseur et un collaborateur.

Bien de la société de l'atelier de décolletage P.Russo

Chaque collaborateur devra veiller aux biens de l'atelier, matériels et immatériels, dont la perte, le vol ou l'usage illicite causeraient un préjudice à l'atelier.

Chaque collaborateur doit utiliser d'une manière appropriée les biens appartenant à l'atelier .

Ces biens doivent être utilisés exclusivement pour l'activité de la société et en bon père de famille.

Informations confidentielles

Les données, renseignements et documents appartenant à l'atelier de décolletage P.Russo qui sont détenus par un collaborateur dans le cadre de son activité professionnelle doivent être utilisés uniquement pour les besoins de cette activité. Ils ne peuvent être divulgués ou communiqués à des personnes étrangères à la société ou au service du collaborateur concerné que pour l'exécution de ses missions et dans le strict respect des consignes ou des engagements de confidentialité.

Sans préjudice d'engagements contractuels plus spécifiques, le collaborateur fera preuve de discrétion vis-à-vis de tiers sur les activités de la société et sur les informations sensibles ou confidentielles auxquelles il aurait eu accès.

Les déclarations publiques dans la presse ou dans les médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.) au nom de l'atelier de décolletage P.Russo ne peuvent être faites que par des personnes dûment autorisées.

Les collaborateurs de l'atelier de décolletage P.Russo s'abstiendront également après la cessation de leur contrat de divulguer des informations confidentielles dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice de leur activité professionnelle .

3. Le respect des lois et des réglementations

Principe

L'atelier de décolletage P.Russo et ses collaborateurs dans le monde entier se doivent de respecter les lois et réglementations en vigueur dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Exportations

L'atelier de décolletage P.Russo conduit ses activités dans le strict respect des règles en matière de contrôle des exportations et dans le respect des politiques spécifiques de l'entreprise en cette matière.

Ententes illicites

Dans le cadre des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'atelier de décolletage P.Russo, il n'est pas autorisé de prendre part à des discussions, contrats, arrangements, projets ou accords, formels ou informels, avec des concurrents actuels ou potentiels, relatifs à des prix, des conditions de vente ou des offres, des répartitions de marchés, l'affectation de clients ou toute autre activité qui restreint ou est susceptible de restreindre la libre concurrence.

Corruption

Les dirigeants et collaborateurs de l'atelier de décolletage P.Russo, pratiquent un commerce loyal et se doivent de respecter les législations anti-corruption en vigueur dans les pays dans lesquels ils exercent leurs activités.

4. La responsabilité sociétale de l'atelier de décolletage P.Russo

Principe

L'atelier de décolletage P.Russo entend être un acteur responsable sur le plan sociétal.

Environnement

L'atelier de décolletage P.Russo respecte les réglementations nationales, européennes et internationales en matière d'environnement.

Engagements sociaux

- La Convention sur le travail forcé (1930)
- La Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948)
- La Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949)
- La Convention sur l'égalité de rémunération (1951)
- La Convention sur l'abolition du travail forcé (1957)
- La Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (1958)
- La Convention sur l'âge minimum (1973)
- La Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999)